

Délibérations du Vendredi 21 mars 2025

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **Vendredi 21 mars 2025, 09h00** en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR).

Sous la présidence de Stéphane CADIOU, Vice-Président CFVU - Pilotage de l'offre de formation.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 24

Étaient présent.es :

Collège A : Jérôme DARMONT, Sarah CORDONNIER, Stéphane CADIOU, Françoise ORAZI, Raphaël MINJARD, François-David CAMPS, Salomé DEBOOS

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Eva Marie GOEPFERT, Idoli CASTRO, Quentin MAGOGEAT, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Béatrice PIOTROWICZ, Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Maxime HERVE, Anne-CHARLOTTE PASQUIER-DESVIGNES

Personnalités extérieures : Hélène ASSIER

Usagers/ères : Tao MOUNIER, Romain COUTURIER, Célia PASCALE, Ruben PEREIRA-RIBIERO, Célia SERIEYS

Représentés : Marie-Karine LHOMME, Clara SCHWARTZ

Invités : Amin GARGUEB CHATTI, Florence COLLET PRIOLET, Pierre-Yves STEUNOU, Julia BONACCORSI, Hélène CHAUVEAU, Marine LEVADOUX, Clémentine TROCCON

Invités permanents : Cathy LOBRY, Stéphanie PATFOORT, Marielle PIERRON, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX, Jonathan BEL

AVIS

CONVENTIONS

03 – Conventions

Sont présentées en CFVU les conventions suivantes :

03.01 : Convention de partenariat pédagogique. Dans le respect de leurs attributions et compétences respectives et conformément aux différents textes précités, les parties ont décidé de coopérer dans le domaine de la formation professionnelle diplômante en alternance, par la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'apprentissage, visant à la délivrance du diplôme national de Licence professionnelle Droit, Economie, Gestion, mention Assurance, Banque, Finance : chargé de clientèle.

Dans le cadre de ce partenariat avec Cap Compétence, l'Université Lumière Lyon 2 percevra 38 940 euros pour l'année 2024-2025.

03.02 : Convention de partenariat pédagogique. Dans le respect de leurs attributions et compétences respectives et conformément aux différents textes précités, les parties ont décidé de coopérer dans le domaine de la formation professionnelle diplômante en alternance, par la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'apprentissage, visant à la délivrance du diplôme national de Master Droit, Economie, Gestion, Mention : Monnaie, banque, finance, assurance Parcours Chargé d'affaires professionnelles

Dans le cadre de la convention, l'Université Lumière Lyon 2 percevra 73 296 euros.

03.03 : Avenant à la convention de partenariat. Le présent avenant définit les évolutions pédagogiques de la convention initiale et intègre l'Ecole Rockefeller comme partenaire du dispositif dans le cadre de sa formation au Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE), à compter du 1^{er} septembre 2025 et pour la durée de la convention restant à courir.

À cette fin il est rappelé le principe suivant : les étudiants inscrits dans l'une des formations conduisant à un diplôme d'État du travail social des écoles concernées par cette convention peuvent, s'ils le souhaitent, s'inscrire également en licence mention Sciences de l'éducation et de la formation portée par l'ISPEF au sein de l'université Lumière Lyon 2.

03.04 : Avenant relatif à la convention-cadre 2022-2027 pour la promotion ANACIS.13 (2022- 2024) et ANACIS.14 (2023-2025), concernant la délivrance du Master 1 et 2 IDS parcours ANACIS. L'objet de ce partenariat est de développer des avantages réciproques en collaborant à des activités pédagogiques et de recherche, d'aide à l'insertion professionnelle, d'intervention et d'organisation de tout événement dans le cadre des formations Master 1 et 2 IDS parcours ANACIS et du diplôme d'État DEIS.

La mise en œuvre du Master 1 et 2 IDS-ANACIS fait l'objet d'un avenant à la convention initiale afin de préciser les aspects pédagogiques, logistiques et financiers.

03.05 : Avenant relatif à la convention-cadre 2022-2027 pour la promotion ANACIS.13 (2022- 2024) et ANACIS.14 (2023-2025), concernant la délivrance du Master 1 et 2 IDS parcours ANACIS. L'objet de ce partenariat est de développer des avantages réciproques en collaborant à des activités pédagogiques et de recherche, d'aide à l'insertion professionnelle, d'intervention et d'organisation de tout événement dans le cadre des formations Master 1 et 2 IDS parcours ANACIS et du diplôme d'État DEIS.

La mise en œuvre du Master 1 et 2 IDS-ANACIS fait l'objet d'un avenant à la convention initiale afin de préciser les aspects pédagogiques, logistiques et financiers.

03.06 : Avenant relatif à la convention-cadre 2022-2027 pour la promotion ANACIS.13 (2022- 2024) et ANACIS.14 (2023-2025), concernant la délivrance du Master 1 et 2 IDS parcours ANACIS L'objet de ce partenariat est de développer des avantages réciproques en collaborant à des activités pédagogiques et de recherche, d'aide à l'insertion professionnelle, d'intervention et d'organisation de tout événement dans le cadre des formations Master 1 et 2 IDS parcours ANACIS et du diplôme d'État DEIS.

La mise en œuvre du Master 1 et 2 IDS-ANACIS fait l'objet d'un avenant à la convention initial afin de préciser les aspects pédagogiques, logistiques et financiers.

03.07 : Avenant à la convention de partenariat CPGE Académie de Lyon. L'avenant à la convention de partenariat CPGE a pour but de permettre aux élèves en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles du lycée général du Parc d'accéder au parcours franco-italien de double licence d'Histoire Lyon-Turin.

Pour

Contre

Abst

NPPV

Nombre de présents ou représentés : 24 Vote 01 – Avis favorable	24	0	0	0
---	-----------	----------	----------	----------

CALENDRIERS DEROGATOIRES, CAPACITES ET ATTENDUS E-CANDIDAT

08 – Calendriers dérogatoires, Capacités et attendus e-candidat

Sont présentés en CFVU les Capacités et attendus e-candidat de l'IUT, et le calendrier dérogatoire de l'UFR SEG.

Nombre de présents ou représentés : 23 Vote 01 – Avis favorable	Pour	Contre	Abst	NPPV
	23	0	0	0

MODIFICATION DE MAQUETTES

09 – Modifications de maquettes

Sont présentées en CFVU les modifications des maquettes suivantes :

- Master 1 – Administration publique prépa talents
- Master 1 – Mode
- Master 1 – Science politique, associations, expertises et métiers du politique
- Master 1 - Science politique, politique internationale et analyse des transitions
- Master 2 – Mode

Question : Pour les masters mode 1 et 2, des UE n'ont pas de crédits, pourquoi ?

Réponse : L'ICOM a fait le choix de mutualiser une UE en M1 et une UE en M2. Cela se passe à la rentrée, c'est la traduction de ce que l'on appelle les « *Masteriales* » de l'ICOM. Tous les étudiants en Master information et communication suivent une semaine de cours ensemble, qui a pour but de revenir sur les éléments abordés en licence. Ce n'est donc pas noté.

Nombre de présents ou représentés : 23 Vote 01 – Avis favorable	Pour	Contre	Abst	NPPV
	23	0	0	0

QUESTIONS DIVERSES

Les doctorants inscrits dans les laboratoires de recherche s'inquiètent que l'Université empêcherait le versement de frais pour des missions pour les doctorants qui ne sont pas dans des contrats financés ?

Réponse : Il faut que les travaux de recherche soient liés au laboratoire, et pas seulement au doctorant. La DRED fera une clarification à ce sujet.

Fait à Lyon, le 21 mars 2025

Stéphane CADIOU
Vice-Président CFVU - Pilotage de l'offre de formation

